

L'Autorité de la Concurrence va se prononcer sur le dossier du câble sous-marin

La pandémie de Covid-19, qui menace nos vies et ravage notre économie, a eu au moins le mérite de mettre en avant l'importance primordiale des réseaux de télécommunications, indispensables au télétravail, au télé-enseignement, aux loisirs et plus largement à notre nouvelle vie sociale.

Le confinement de la population calédonienne a montré qu'il restait encore beaucoup à faire pour améliorer les réseaux Internet fixes et mobiles. Trop peu de calédoniens bénéficient en effet de la fibre optique, et les connections Internet, pour ceux qui y ont accès, se sont avérées beaucoup trop lentes pour la pratique du télétravail. Une partie de nos concitoyens se sont donc retrouvés littéralement coupés du monde. Le réseau Mobilis s'est montré robuste, mais là encore, beaucoup trop de calédoniens ne sont pas encore couverts par ce service.

Il faut féliciter les équipes de l'OPT et des Fournisseurs d'Accès Internet qui ont eu fort à faire dans cette période difficile, pour maintenir les réseaux en fonctionnement malgré la hausse de trafic que le confinement a engendrée. Et il faudra encourager l'OPT à poursuivre ses efforts pour améliorer les réseaux domestiques, mission de service public pour laquelle l'OPT bénéficie d'un monopole.

Pour ce qui est des télécommunications internationales, on constate plus que jamais l'importance pour la Nouvelle-Calédonie de se doter d'un deuxième câble sous-marin, afin de se prémunir du risque de panne du seul câble Gondwana qui nous relie à Sydney. Une coupure du Gondwana serait une nouvelle catastrophe pour nous tous.

Neuf mois de débat autour du deuxième câble

Sur ce sujet du deuxième câble, le débat est ouvert depuis maintenant près de neuf mois, entre d'un côté l'OPT et de l'autre la société privée SCCI. L'OPT prétend avoir le monopole des télécommunications

internationales, et envisage de dépenser près de 4 milliards de francs pour tirer un câble jusqu'à Fidji, montant auquel l'OPT devra rajouter le coût de la capacité internationale qu'il devra obligatoirement acheter à un câble privé, et que nous estimons à plus de 2 milliards de francs sur 15 ans.

Au contraire, la SCCI affirme que l'OPT n'a que le monopole des communications domestiques, et elle propose de construire

l'Autorité de la Concurrence a été officiellement saisie, et rendra son avis dans les prochaines semaines.

Cet avis de l'Autorité de la Concurrence est essentiel, et déterminera sans doute l'avenir des télécommunications de la Nouvelle-Calédonie pour les 25 ans à venir.

S'il est avéré que l'OPT n'a pas de monopole des communications internationales, alors il semblerait juste et logique que le

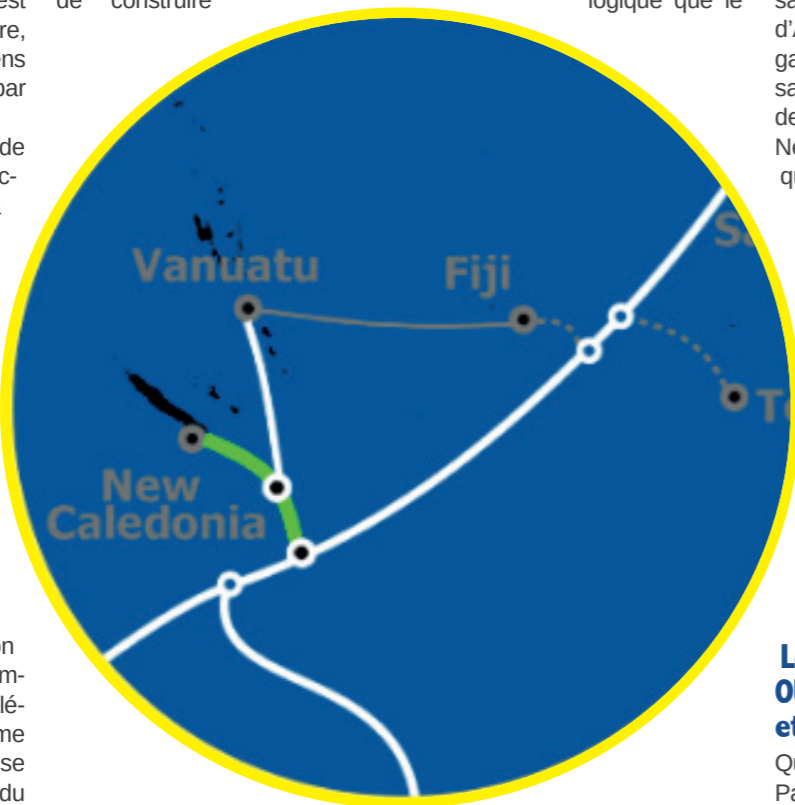
uniquement sur la mission de service public qui lui a été confiée en matière de télécommunications locales, à savoir par exemple d'améliorer les réseaux de téléphonie mobile et de fibre optique jusqu'à l'abonné.

La France traverse sa plus grave crise économique depuis la deuxième guerre mondiale, nous dit le Gouvernement français.

Il serait donc difficilement compréhensible, dans cette période de crise sanitaire et économique sans précédent, que le Conseil d'Administration de l'OPT s'engage à dépenser des milliards sans attendre l'avis de l'Autorité de la Concurrence.

Ne serait-il pas plus judicieux que l'OPT utilise cet argent public pour améliorer la couverture de son réseau Internet et mobile, sur tout le territoire, notamment dans les communes de brousse et les tribus ?

Certains veulent nous faire croire que laisser une société privée poser un câble sous-marin serait la fin du monde ! Voyons donc ce qui se passe ailleurs...



Les Polynésiens disent OUI à Hawaiki, et NON à Fidji

Qu'en est-il des autres îles du Pacifique et des départements d'Outre-Mer français ?

Les Samoa Américaines ont été les premières à se raccorder au câble Hawaiki dès juillet 2018, et il est prouvé qu'elles bénéficient désormais de l'Internet le plus performant de la région, avec des connections à 100 mégabits par seconde.

La Polynésie Française vient de construire un deuxième câble sous-marin entre Tahiti et les Samoa, le Manatua, et l'OPT de Polynésie vient également de sélectionner Hawaiki pour sa capacité internationale vers les États-Unis. Le choix de Fidji,

Gouvernement autorise enfin la SCCI à construire son câble Tomoo, baptisé ainsi par feu le Grand Chef de l'île des Pins, Hilarion Vendégou, en novembre dernier. Pour mémoire, cette cérémonie coutumière avait réuni toutes les tribus de l'île des Pins, ainsi que le Président du Congrès, le Président des Îles Loyautés, des représentants de l'Etat et des acteurs économiques, tous favorables au projet.

Il semblerait également juste et logique que l'OPT se concentre

HAWAIIKI

jugé beaucoup trop cher, a été abandonné par nos voisins polynésiens.

Dans l'Océan Indien, la Réunion est raccordée par trois câbles sous-marins privés qui sont en concurrence, permettant ainsi à l'île de bénéficier de tarifs extrêmement compétitifs.

Dans l'Océan Atlantique, même constat : la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, sont chacune raccordées à trois câbles sous-marins privés, également en situation de concurrence. Toutes ces informations sont facilement vérifiables.

8 calédoniens sur 10 favorables à la fin du monopole

La concurrence en matière de communication internationale est donc la norme dans la très grande majorité des territoires insulaires, et la Calédonie ne serait donc pas une exception à la règle, si la pose du câble privé Tomoo était autorisée par le Gouvernement. Il est même évident que le Territoire en tirerait profit puisque tout le monde s'accorde à dire qu'il faut amé-

liorer l'Internet local, augmenter sensiblement les débits et baisser fortement le prix des abonnements.

La SCCI est une société privée, enregistrée au Registre du Commerce de Nouméa, payant ses impôts en Nouvelle-Calédonie. A ce titre, son objectif est bien sûr de générer des bénéfices, raison pour laquelle ses action-



naires sont prêts à prendre des risques et à investir des sommes importantes. La SCCI s'est engagé à faire baisser de moitié les tarifs actuellement pratiqués en Calédonie.

Comment est-ce possible ? Avec le câble Tomoo, la société SCCI achètera le mégabit international (la matière première d'Internet) directement aux États-Unis où il est 5 fois moins

cher qu'en Australie, et environ 15 fois moins cher qu'à Fidji. Tout en réalisant une marge bénéficiaire, la SCCI pourra ainsi diviser par deux le prix du mégabit international que paient aujourd'hui l'OPT, les Fournisseurs d'Accès Internet, mais aussi les entreprises, l'université et les instituts de recherches, et au final tous les calédoniens.

Alors pourquoi ne pas autoriser ce projet privé, dont l'investissement estimé à deux milliards ne coûtera rien au contribuable ? Pourquoi est-ce que la Nou-

velle-Calédonie devrait être la seule au monde à ne pas faire jouer la concurrence dans le secteur des télécommunications alors qu'un sondage paru la semaine dernière dans l'hebdomadaire L'Actu a montré que 8 calédoniens sur 10 y sont favorables.

Doit-on vraiment se satisfaire du dernier classement mondial des débits internet moyens, qui classe la Nouvelle-Calédonie à

Le projet Tomoo parfaitement aligné avec les promesses de campagne de nos élus

L'Avenir en Confiance de Sonia Backès et Thierry Santa a remporté les dernières élections provinciales sur la base d'un programme politique mentionnant notamment le développement de l'économie numérique et l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications. Même chose pour l'Eveil Océanien de Milakulo Tukumuli, qui avait proposé la fin de tous les monopoles..

Nous sommes convaincus que cette nouvelle génération d'élus tiendra ses engagements et mettra en pratique ses promesses de campagne. Nous appelons les élus calédoniens et les représentants de l'Etat à attendre l'avis de l'Autorité de la Concurrence avant de décider du sort du deuxième câble international.